

POPULATION & SOCIÉTÉS

Les revenus des retraités

L'ordonnance du 4 octobre 1945 et les lois des 22 mai et 13 septembre 1946, qui ont organisé la Sécurité sociale et instauré l'assurance vieillesse, n'ont pas mis instantanément fin à la détresse économique et morale qui caractérisait si fréquemment la population âgée. En 1960, lors de l'installation de la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse (Commission Laroque), alors que la société française commençait à bénéficier des bienfaits d'une croissance économique soutenue, de très nombreuses personnes âgées restaient dans le besoin. Ainsi, plus de 2,5 millions de 65 ans ou plus (sur moins de 5,5 millions au total) percevaient une allocation complémentaire versée par le Fonds national de solidarité (créé par la loi du 30 juin 1956), le minimum vieillesse représentant pourtant alors moins de 40% du salaire minimum (SMIG à l'époque).

◆ Niveaux de vie des retraités et des actifs

Aujourd'hui, la situation économique de la vieillesse s'est considérablement améliorée. Certes, le passage de l'activité professionnelle à la retraite s'accompagne souvent d'une baisse de niveau de vie; les personnes âgées constituent de plus un groupe très hétérogène. Mais la proportion dans le produit intérieur brut des prestations sociales perçues par les ménages résidents au titre de la branche Vieillesse-Survie est passée de 5,1% en 1960 à 12,7% en 1997; moins de 10% des 65 ans ou plus (principalement des femmes très âgées qui n'ont pas ou très peu cotisé à un régime de retraite) relèvent du FNS et reçoivent plus de 50% d'un salaire minimum (SMIC) très nettement revalorisé depuis une quarantaine d'années. Quant aux «jeunes vieux», qui justifient d'une carrière complète et qui ont pu accumuler du patrimoine, ils disposent, en moyenne, de ressources supérieures à celles de leurs aînés aux mêmes âges et à celles des actifs les plus jeunes.

Très majoritaires sont les retraités qui cumulent plusieurs pensions. C'est la règle générale pour les

salariés du privé qui perçoivent au minimum deux pensions, une du régime général (pension de base) et une autre d'un régime complémentaire obligatoire. Mais, pour avoir exercé plusieurs activités, simultanément ou successivement, dans différents secteurs de l'économie ou dans un seul, un même individu peut aussi relever de plusieurs régimes de base (on n'en compte pas moins de 26 en France) et, conséquemment, recevoir d'eux autant de pensions. Chaque organisme verseur ignore la contribution de l'autre. Les enquêtes sur l'«échantillon inter-régimes de retraités» (EIR), réalisées par le SESI (devenu la DREES) en 1988, 1993 et 1997, ont enfin permis d'évaluer le nombre de retraités (un Français sur cinq aujourd'hui) et de comprendre les cumuls de pensions. Par ailleurs, rares sont les personnes âgées qui ne disposent que de pensions. Celles-ci prédominent largement, mais il peut s'y ajouter des revenus d'activité ou de placements, sans parler de la désépargne, des transferts inter- et intra-familiaux ou de l'auto-consommation.

En première approximation, le niveau de vie d'un individu est estimé par le montant de ses ressources disponibles après impôt. Quant à la comparaison des niveaux de vie de ménages de composition différente, elle pose des problèmes bien connus. L'INSEE considère, en règle générale, que le premier adulte d'un ménage compte pour une unité de consommation (UC), les autres adultes et les enfants âgés de 14 ans ou plus pour 0,5 UC chacun, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun. À ressources égales, le choix d'une échelle d'équivalence accordant plus de poids aux enfants, notamment les plus âgés (en vertu, par exemple, du fait qu'ils poursuivent de longues et coûteuses études) abaisserait *ipso facto* le niveau de vie des ménages d'actifs comparativement à celui des retraités.

Sur la base d'un revenu des ménages défini comme le revenu monétaire disponible après impôts (revenus d'activité + retraites + prestations sociales en espèces + revenus du patrimoine – impôt sur le revenu – taxes foncière et d'habitation), il ressortait de l'enquête de

l'INSEE « Budgets de famille 1995 » que le niveau de vie moyen des actifs et celui des retraités étaient, à 1 % près, identiques (tableau 1). Mais l'estimation des revenus du patrimoine qui conduit à ce résultat repose sur des hypothèses fortes. La prise en compte des « loyers fictifs » (que sont censés se payer à eux-mêmes les propriétaires de leur logement), de l'auto-

production, des remboursements de soins médicaux et des intérêts d'emprunt placerait, toutes choses restant égales par ailleurs, le niveau de vie des retraités au-dessus de celui des actifs [1].

Revenus du patrimoine déduits, le niveau de vie des retraités n'équivaut plus, globalement, qu'à 83 % de celui des actifs. La part des revenus du patrimoine par unité de consommation est 2,4 fois plus élevée pour les retraités que pour les actifs – en partie parce que leurs ménages sont de plus petite taille –, mais on note une très forte concentration des patrimoines sur un faible nombre de ménages (travailleurs indépendants et cadres principalement). Revenus du patrimoine inclus, les petites pensions ne font plus forcément les ménages de retraités les plus pauvres et les écarts de niveaux de vie entre anciens salariés s'accroissent dans des proportions non négligeables (multiplication, par exemple, par un facteur voisin de 1,4 du rapport des niveaux de vie moyens des cadres et des ouvriers).

Aux deux extrêmes de la distribution des niveaux

Tableau 1 - Comparaison globale du niveau de vie moyen des actifs et des retraités (en francs par unité de consommation et par an)

	Actifs ①	Retraités ②	Ratio ②/①
Revenu disponible hors patrimoine	93 800	77 500	0,83
Revenu du patrimoine corrigé	11 200	26 400	2,36
Revenu disponible total (niveau de vie)	105 000	103 900	0,99
Part des revenus du patrimoine (%)	10,6	25,4	

Source : INSEE, Enquête Budget de famille 1995, revenus du patrimoine corrigés, d'après [1].

Tableau 2 - Retraites (1) selon le régime de base d'affiliation et le type de carrière

Type de carrière et régimes de base versant des droits directs	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	Montant mensuel moyen (en francs)	Effectifs (en %)	Montant mensuel moyen (en francs)	Effectifs (en %)	Montant mensuel moyen (en francs)	Effectifs (en %)
Un seul régime de base						
Salariés du secteur privé (Régime général et régimes complémentaires)	10 516	34,3	6 702	46,4	8 936	38,4
Agents de la Fonction publique d'État (civils et militaires)	13 219	4,3	11 194	6,7	12 314	5,2
Agents des collectivités locales (CNRACL)	11 016	0,3	9 250	0,7	10 075	0,5
Salariés agricoles (MSA)	5 289	1,0	6 333	0,4	5 470	0,8
Autre régime (EDF, SNCF, RATP, Mines, Marine, ...)	11 928	1,7	6 869	1,0	10 762	1,4
Ensemble des anciens salariés	10 738	41,6	7 273	55,2	9 324	46,2
Exploitants agricoles (chefs d'exploitation, conjoints, aides)	3 041	5,7	1 722	13,8	2 302	8,4
Artisans (CANCVA)	5 176	0,3	3 307	0,1	4 895	0,2
Commerçants (ORGANIC)	3 502	0,2	3 748	0,2	3 616	0,2
Professions libérales	15 912	0,1	n.s.	n.s.	15 823	0,1
Ensemble des anciens non-salariés	3 234	6,3	1 755	14,1	2 474	8,9
Ensemble des unipensionnés	9 765	47,8	6 154	69,3	8 218	55,1
Plusieurs régimes de base						
Régime général et :						
• salarié agricole	7 621	10,3	5 550	4,9	7 207	8,5
• exploitant agricole	6 570	2,7	3 425	8,2	4 655	4,6
• artisan	6 904	4,4	4 960	0,9	6 716	3,2
• commerçant	7 819	4,0	5 289	2,5	7 196	3,5
• fonctionnaire ou CNRACL	11 538	6,1	8 260	6,0	10 416	6,1
• un autre régime de base	11 344	5,7	8 090	1,9	10 869	4,4
• deux autres régimes ou plus	7 945	8,1	6 350	1,9	7 771	5,9
Salariés agricoles et exploitants agricoles						
• uniquement	4 182	4,4	2 584	1,6	3 931	3,4
• avec un autre régime	5 828	4,4	3 771	2,3	5 384	3,7
Autres situations à deux régimes ou plus	9 072	2,1	5 755	0,5	8 707	1,6
Ensemble des multipensionnés	8 063	52,2	5 403	30,7	7 432	44,9
Ensemble	8 877	100,0	5 926	100,0	7 865	100,0

(1) Retraites de droit direct (avantages principaux de base et complémentaires, hors avantages accessoires, reversions et allocations supplémentaires du FSV) perçues par les retraités ayant exercé une carrière complète.

Source : SESI, échantillon interrégimes de retraités, 1997 d'après [2].

de vie, la situation faite aux retraités est meilleure que celle offerte aux actifs, et notamment aux plus jeunes d'entre eux. D'une part, les 10 % des ménages de retraités les plus pauvres disposent d'un revenu disponible par unité de consommation supérieur à celui des 10 % des ménages d'actifs les plus pauvres. Pour une personne seule, le minimum vieillesse représente 1,5 RMI (revenu minimum d'insertion). D'autre part, les 10 % des ménages retraités les plus aisés auraient, grâce à leur patrimoine, un niveau de vie supérieur à celui des 10 % des actifs les plus aisés.

Actifs et retraités confondus, c'est entre 45 et 75 ans que les personnes sont financièrement les plus à l'aise. Les retraités âgés de 65 à 69 ans ont un niveau de vie meilleur que celui de leurs aînés, qui ont eu des carrières globalement moins rémunérées et ont plus faiblement profité de l'amélioration du système de retraite et de la forte revalorisation des pensions intervenues durant les années 1970-1980; et leurs contemporains retraités plus jeunes ont souvent eu des fins de carrière plus difficiles (chômage, préretraite, « invalidité »). Pour ces derniers, le

passage à la retraite peut même avoir été synonyme de ressources et de niveau de vie accrus.

Les retraites des femmes contribuent encore minoritairement au niveau de vie des ménages. Même s'il s'agit de droits propres et non de réversion, elles sont plus faibles que celles des hommes [2], comme le confirme l'enquête EIR de 1997 (tableau 2). L'absence de retraite féminine (qui va, très fréquemment de pair avec une retraite masculine et des revenus du patrimoine plus élevés que la moyenne) caractérise encore une partie non négligeable des ménages actuels de personnes âgées. Les retraités qui vivent seuls (des femmes en grande majorité, pour cause de surmortalité masculine à tout âge) ont, en moyenne, tous avantages – de droits directs et de réversion – compris, un niveau de vie inférieur à celui des retraités vivant en couple (tableau 3).

◆ La retraite, substitut du salaire

Sur la longue période, la généralisation et l'amélioration de la protection contre le risque vieillesse, ainsi que la croissance de la proportion des titulaires de droits plus élevés, pour cause de qualifications supérieures, de meilleur profil et de complétude plus grande des carrières, ont fait que la pension moyenne servie a progressé. De 1988 à 1997, l'avantage principal de droit direct des hommes aurait ainsi augmenté de plus de 38 % et celui des femmes de 37 % alors que les prix ne se seraient simultanément élevés que de 23,3 % [3]. Parallèlement, la situation des actifs a stagné, quand elle ne s'est pas dégradée, du fait d'une montée de la précarité (dont ont plus particulièrement souffert les plus jeunes) et du développement du temps partiel, deux phénomènes dont les effets ont, souvent, plus que compensé celui de l'élévation des qualifications [4].

La hausse de la pension moyenne et de la position relative des retraités (considérés dans leur ensemble)

par rapport à certaines catégories d'actifs n'exclut pas que la situation individuelle des retraités – révélée par le biais d'enquêtes longitudinales [5] ou de cas-types [6] – a pu se dégrader dans une période récente. L'instauration de la contribution sociale généralisée (CSG), en 1991, puis les majorations de son taux en 1993 et 1997, l'augmentation des cotisations maladie en 1987, 1996 et 1997, la création de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) en 1996 (sans parler de la majoration, au 1^{er} janvier 1998, de la CSG, compensée par une diminution ou une suppression de la cotisation maladie, opération aux effets variables pour les retraités du fait des différences d'assiette entre CSG et cotisations et de conditions d'exonération dissemblables) ont porté, en effet, les prélèvements obligatoires de 1 % des pensions des régimes de base et 2 % des pensions des régimes complémentaires en 1980 à, respectivement, 1,4 % et 2,4 % en 1990, 3,8 % et 4,8 % en 1995, et 6,7 % et 7,7 % en 1998, avec pour conséquence d'effacer tout ou partie (et parfois davantage) de la croissance (hors inflation) des pensions brutes [7]. La hausse des prélèvements obligatoires sur les pensions et sur les revenus du patrimoine traduit l'effort de solidarité globalement consenti par les retraités en faveur des chômeurs ou envers la fraction la plus démunie de la vieillesse (solidarité inter- ou intra-générationnelle).

On apprécie souvent l'efficacité d'un système de pensions et de retraites par ce qu'il est convenu d'appeler le taux de remplacement. Ce rapport – brut ou net de prélèvements obligatoires – entre le montant de la pension lors de la liquidation et les derniers salaires d'activité mesure la perte relative de pouvoir d'achat que constitue, pour un actif, le fait de mettre un terme définitif à son activité professionnelle. Les taux de remplacement sont cependant très sensibles au profil de carrière des assurés : à des efforts contributifs totaux (somme des cotisations versées pendant la vie active) et à des pensions rigoureusement égales peuvent, en

effet, correspondre des taux de remplacement très nettement différents selon que les revenus ont été fortement mais tardivement ascendants, qu'ils ont eu un profil parfaitement monotone ou qu'ils se sont caractérisés par une régression forte en fin de carrière. De plus, les taux de remplacement sont le reflet de règles – d'acquisition ou de liquidation de droits – valant à un moment donné et non pas données une fois pour toutes.

Pour les salariés du public comme pour ceux du privé, les taux de remplacement calculés pour des carrières complètes tendent à être d'autant plus importants que les salaires figurant aux dénominateurs sont faibles. Exception faite des tranches de salaires extrêmes, on constate, en outre, une relative équivalence des taux de remplacement pour les salariés du privé et ceux du public. Si, globalement, le taux de remplacement est légèrement supérieur dans le privé, c'est en raison d'une distribution des salaires sensiblement plus concentrée vers le bas (tableau 4).

Tableau 3 - Des retraites individuelles au niveau de vie des ménages retraités (moyennes en francs par an)

	Retraité vivant seul	Retraité en couple sans enfant	
		Conjoint retraité	Conjoint non retraité
Effectif (nombre de ménages)	3 281 028	2 142 738	952 052
Retraite de la personne de référence	75 125	97 471	116 468
Retraite du conjoint	–	43 000	–
Somme des retraites du ménage	75 125	140 471	116 468
Autres revenus du ménage			
revenus d'activité	1 302	1 750	9 321
revenus sociaux	2 375	2 152	6 010
revenus du patrimoine	25 714	42 610	54 061
Revenu total avant impôt du ménage	104 516	186 982	185 860
Impôts directs	7 971	15 640	16 089
Revenu disponible du ménage	96 545	171 342	169 771
Nombre d'unités de consommation	1	1,5	1,5
Revenu disponible par u.c.	96 545	114 228	113 181
Revenu disponible hors patrim. par u.c.	70 831	85 821	77 140

Source : INSEE, Enquête Budget de famille 1995, d'après [1].

**Tableau 4 - Taux de remplacement nets
pour la génération 1926 (1) (carrières complètes) (en %)**

Tranche de salaire net mensuel	Salariés du privé	Salariés du public (2)
Ensemble	80	76
Moins de 6000 F	101	ns
6 000 F - 8 000 F	88	ns
8 000 F - 10 000 F	86	77
10 000 F - 12 000 F	78	82
12 000 F - 15 000 F	76	76
15 000 F - 20 000 F	71	75
20 000 F - 30 000 F	65	67
Plus de 30 000 F	48	61

(1) Il s'agit des taux de remplacement nets (i.e. pensions nettes de cotisation maladie et CSG / salaire net de cotisation) des personnes nées en 1926 et ayant effectué **une carrière complète**.

(2) Fonction publique civile.

Source : SESI d'après [3].

◆ Emploi-retraite : un futur incertain

La simple extrapolation des règles actuelles et des tendances socio-économiques conduisent à prévoir la poursuite de l'élévation du niveau de vie des retraités. Mais la diversification croissante des histoires familiales et des statuts matrimoniaux, pour une part induites par l'allongement de la durée de vie, compliquent la prévision. L'évolution des salaires et celle des qualifications, le taux de participation des femmes au monde du travail et l'allongement de leur durée de cotisation, la croissance économique future et son contenu, quantitatif et qualitatif, en emplois vont aussi interférer. Certains fondent de grands espoirs sur l'embellie actuelle [8]. Mais la croissance économique durablement forte ne constitue qu'une conjecture possible. Si l'emploi tend à être plus abondant, il est également souvent plus précaire. La pérennité d'une telle tendance pourrait impliquer une baisse des taux de remplacement, toutes autres choses restant égales.

Les débats à venir devront intégrer les effets de la réforme de juillet-août 1993 mais aussi, à titre d'hypothèse, ceux des réformes actuellement envisagées, comme l'extension de l'allongement progressif de la durée de cotisation (dont les effets, aujourd'hui très marginaux, joueraient à plein pour les futurs retraités des années 2010 et au-delà, qui auront également connu une insertion et un parcours professionnels parfois difficile) ou le développement des préretraites et retraites progressives (subordonné à un très important changement d'attitude quant à la formation et à l'emploi des travailleurs vieillissants) [9]. Il faudrait aussi porter l'accent, plus qu'il n'a été fait jusqu'à présent, sur les fortes inégalités de revenus entre retraités et sur la protection des plus faibles niveaux de vie.

Alain PARANT

RÉFÉRENCES

- [1] Christine CHAMBAZ, Jean-Michel HOURRIEZ, Nadine LEGENDRE : «Le niveau de vie des retraités en 1995», *Retraite et Société*, CNAV, n° 28/1999, pp. 20-37.
- [2] Odile DANGERFIELD et Danièle PRANGÈRE : «Les retraites», dans *Données sociales - La Société française*, INSEE, Statistique publique, 1999, p. 418-426.
- [3] Jean-Michel CHARPIN : *L'avenir de nos retraites*, La Documentation française, Collection des rapports officiels, 1999, 264 p.
- [4] Pierre RALLE : «Inégalités de revenus et emploi», *Ecoflash*, CNDP, n° 116, mars 1997.
- [5] Christiane DELBES et Joëlle GAYMU : «L'évolution des ressources des ménages de 62 à 75 ans», *Retraite et Société*, CNAV, n° 28/1999, pp. 6-19.
- [6] «Les retraites en 1998», *Études et résultats*, DREES, n° 43, décembre 1999.
- [7] «Les chiffres de la retraite», Dossier spécial de l'Observatoire des retraites, n° 2, novembre 1999.
- [8] Conseil économique et social : *L'avenir des systèmes de retraite*, avis présenté au nom de la section des affaires sociales par René TEULADE, janvier 2000.
- [9] Dominique TADDEI : «Retraites choisies et progressives», Conseil d'analyse économique, La Documentation française, 2000, 266 p.

Documentation

Neuf bulletins sur PopInfo

Une nouvelle version du site documentaire du CIPP,

<http://popinfo.ined.fr/>,

vient d'être mise en ligne. Elle permet un accès amélioré

– aux séries démographiques essentielles de la France métropolitaine, publiées dans le n° de mars de *Population & Sociétés* (cf n° 355)
– au tableau du *Population Reference Bureau* repris tous les deux ans dans «Tous les pays du monde» (cf n° 348)
– et au catalogue des bulletins d'information démographique et sociale repris dans le *Recueil d'Études sociales* publié par l'INSEE.

Un formulaire interactif permet la recherche des articles selon les critères suivants : bulletins, mots-clés, auteurs, mots du titre, année de parution.

Le catalogue comprend près de 2500 articles parus depuis l'origine (1968) pour *Population & Sociétés* et depuis 1994 pour les autres bulletins.

Ces autres bulletins sont :

- *Insee Première*,
- *Bref*, publié par le Cereq (Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications),
- *CEE 4 pages*, publié par le Centre d'Études de l'Emploi,
- *Consommation et Modes de Vie*, publié par le Crédoc,
- *Infostat Justice*, publié par le ministère de la Justice, Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation,
- *Note d'Information*, publiée par le ministère de l'Éducation nationale, Direction de la programmation et du développement,
- *Premières Informations et premières*

synthèses, publié par la Dares (Direction de l'animation de la recherche des études et de la statistique),

- *Études et résultats*, publié par la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la statistique).

Ces deux derniers bulletins émanent du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

La plupart des bulletins étant désormais affichés sur la Toile, la référence donne le plus souvent accès au texte complet du bulletin.

ML

Rectificatif *Population et Sociétés* n° 353

La Slovaquie (environ 5 millions d'habitants) a été omise par erreur de la liste des candidats à l'intégration dans l'Union européenne (tableau 5, page 4).